







COTILLON, éditeur, libraire du Conseil d'Etat, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, 6, à Paris.

TRAITÉ GÉNÉRAL DE DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUÉ OU EXPOSÉ DE LA DOCTRINE ET DE LA JURISPRUDENCE

L'Exercice de l'autorité du chef de l'Etat, des ministres, des préfets, des sous-préfets, des maires, des conseils de préfecture, de la Cour des comptes, du Conseil d'Etat; l'Armée, les Ateliers insalubres, les Bacs et Bateaux, les Bois et Forêts, les Chemins de fer, les Chemins vicinaux, les Communes, les Conflits, les Contributions, les Cours d'eau, etc.

PAR GABRIEL DUFOUR

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION ET AU CONSEIL D'ÉTAT, ANCIEN MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. Deuxième édition, entièrement refondue. — 7 forts volumes in-8°. — Prix : 56 fr.

POLICE DES EAUX

Traité pratique à l'usage des maîtres d'usines, des riverains de la mer et des cours d'eau navigables et non navigables, et des concessionnaires ou propriétaires de marais; avec un commentaire spécial des lois sur l'irrigation et le drainage.

Par G. DUFOUR, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ancien membre de l'Assemblée nationale.

1 volume in-8°. — Prix : 7 fr.

DE L'EXPROPRIATION

ET DES DOMMAGES CAUSÉS À LA PROPRIÉTÉ. Traité pratique à l'usage des entrepreneurs de travaux publics et de tous les particuliers menacés ou atteints dans leur propriété à raison de travaux autorisés, ordonnés ou exécutés par l'administration.

Par G. DUFOUR, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ancien membre de l'Assemblée nationale.

1 volume in-8°. — Prix : 7 fr.

LES LOIS DES MINES

Traité pratique à l'usage des concessionnaires de mines, des exploitants de minières, carrières et tourbières; des maîtres d'usines affectées au traitement des substances minérales; et des propriétaires de terrains ou bâtiments situés dans le voisinage des mines ou des établissements métallurgiques.

Par G. DUFOUR, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ancien membre de l'Assemblée nationale.

1 volume in-8°. — Prix : 7 fr.

Table titled 'Chemins de Fer de l'Ouest' showing train schedules and fares between Paris, Chartres, Le Mans, and Argentan. It includes departure and arrival times and prices for different classes of service.

MIGRAINES, NÉURALGIES calmées à l'instant par le PALLIUM CLERET, seul spécifique des affections nerveuses; il facilite les digestions pénibles chez les personnes sédentaires, faibles ou débilitées par l'âge, les maladies ou les privations. 5 fr. la boîte. Dépôt: H. CLERET, membre de l'Académie nationale, Ph. des Panoramas, 451, r. Montmartre. Exp. en province.

AVIS. Les Annonces, Réclames industrielles ou autres sont reçues au bureau du Journal.

CHOCOLAT MENIER. Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne. Pour la Fabrication du Chocolat de Santé. Le Chocolat-Menier ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières; les soins minutieux apportés dans sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON, de New-York (États-Unis). TONIQUES, DIGESTIVES, STOMACHIQUES, ANTI-NEURVÉSIQUES. La Gazette de l'Hôpital, la Revue thérapeutique, la Revue médicale, etc., ont signalé la supériorité de ces médicaments pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc.

CHOCOLAT-IBLED. USINE HYDRAULIQUE USINE A VAPEUR USINE A VAPEUR. La réputation dont jouissent les CHOCOLATS-IBLED, tient au choix des matières premières que MM. IBLED frères et Co. tirent directement des lieux de production, au perfectionnement et aux procédés économiques employés dans les vastes établissements qu'ils ont créés, tant en France qu'à l'étranger, et qui les mettent à même de ne redouter aucune concurrence, soit pour les prix, soit pour la qualité de toutes espèces de chocolats.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE PERSUS, 47, rue de Seine-Saint-Germain, à côté du passage du Pont-Neuf, Paris. PORTRAITS A 10 ET 15 FR. Nota. — Le prix est réduit de moitié pour les autres épreuves.

Sociétés commerciales. — Faillites. — Publications légales.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 30 janvier. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (6332) Tables, divers, chaises, appareils à gaz, glaces, etc. Le 1er février. (6333) Comptoir, commode, armoire à glace et autres objets. Rue de la Bienfaisance, 41. (6354) Canapés, fauteuils, chaises, divan, armoire, commode, etc. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (6355) Bureau, commode, fauteuils, canapé, divan, banquette, etc. (6356) 6 mètres à tisser, 4 moulin à ourder, établi, horloge, poêle, etc. Le 2 février. (6357) 3 établis de menuisier, tréhaus, meuble, caisse de coupe, etc. (6358) Bureau, chaise, caquet, machine à serrer, chevaux, etc. (6360) Bœufs, comptoirs, chaises, tableaux. (6361) Tables, chaises, poêle en fonte, 3 tonnerres, camion, etc. Rue Saint-Martin, 206. (6362) Comptoir, œil-de-bœuf, bureau, fauteuils, chaises, vins, etc. Rue Saint-André-des-Arts, 22. (6363) Bureaux, tables, chaises, pendule, calorifère, cartonnier, etc. Le 3 février. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. (6364) Table, poêle, comptoir, mesures, glaces, vins, etc. (6365) Tables, chaises, buffet, commode, etc. (6366) Tables, chaises, glaces, candélabres, fauteuils, guéridon, etc. (6367) Chaises, tables, commode, pendule, etc. (6368) 2 mètres et autres ustensiles de cordier, et balan, etc. (6369) Fusils Lefaucheur jet doubles ordinaires, pistolets, forge, etc. (6370) Table, chaises, rideaux, armoire, lampe, ustensiles de cuisine, etc. (6371) Comptoir, bureaux, presse, chapelière en cuivre et argent, etc. (6372) Tables, chaises, flambeaux, commode, etc. Rue Grange-aux-Belles, 26. (6373) Bureau, table, chaises, balles de café, chocolat, voiture, etc. Rue de Châlons, 4. (6374) Bar, au, fauteuils, chaises, divans, machine à vapeur, etc. Faubourg du Temple, 23. (6375) Chaises, armoire, glace et autres objets. Avenue des Champs-Élysées, 117. (6376) Tables, escabeaux, chaises, buffet, paysages à l'huile, tapis, etc. Avenue Montaigne, 29. (6377) Table, commode, secrétaire, glaces, pendules, table de nuit, buffet, etc. Rue des Martyrs, 33. (6378) Buffet, glaces, console, glaces, cadres, guéridon, etc. Rue Laborde, 44. (6379) 40 établis de menuisier, caisses de voitures, voitures à bras, etc. A La Chapelle-Saint-Denis. (6380) Table bureau, buffet, chaises, poêle en fonte, fontaine, etc.

SOCIÉTÉS. D'un acte sous signatures privées, fait à Paris le vingt-cinq janvier mil huit cent cinquante-huit, enregistré à Paris le vingt-sept janvier mil huit cent cinquante-huit, folio 64, verso, case 9, par le receveur, qui a perçu cinq francs cinquante centimes, décompte compris, il appert que le sieur Louis-Edme ROTTON, ancien mécanicien, demeurant rue Saint-Maur-d-Temple, 431, à Paris, a formé une société en commandite avec une personne dénommée audit acte, et dont l'apport est de quarante mille francs en espèces. L'objet de la société est la fabrication et la vente des machines aratoires de toute espèce. La société est formée pour dix ans, qui ont commencé à courir le premier janvier mil huit cent cinquante-huit, pour finir le premier janvier mil huit cent soixante-huit. Le sieur Rotton est seul gérant de la société, et aura seul la signature sociale, qui sera : E. ROTTON et Co.

en quatre originaux à Buenos-Ayres, le dix-neuf février mil huit cent cinquante-sept, enregistré à la chancellerie du consulat de France de la même ville le vingt-six du même mois, et à Paris le dix-huit janvier mil huit cent cinquante-huit, folio 7, recto, case 6, par Pommeu qui a perçu cinq francs cinquante centimes, entre M. Lorenzo DUHART, M. Martin AMESPI, M. Paulin AMESPI, demeurant tous à Buenos-Ayres, il appert qu'il a été formé entre eux une société en non collectif sous le nom de Lorenzo DUHART et AMESPI frères, pour l'importation, l'exportation, la fabrication, la vente en gros et au détail des articles de linge et de tous les articles relatifs au commerce de la maison de Buenos-Ayres laquelle ils succèdent; que les trois associés ont la signature sociale, sous la condition de ne pouvoir en faire usage que pour les besoins et les affaires de la société; qu'ils ont conjointement la gestion de la société, de la société, lorsqu'ils se trouvent réunis à Buenos-Ayres; que les associés, reconnaissant la nécessité d'avoir en France une personne sûre pour l'achat et l'expédition des articles européens, dont la maison aurait besoin à Buenos-Ayres, ont investi de ce mandat M. Martin Amespil qui va résider en France, que la durée de la société a été fixée à quatre années, à compter du premier janvier mil huit cent cinquante-sept pour finir le trente et un décembre mil huit cent soixante. Pour extrait : (8676) LEVASSEUR, CLEMENS aîné.

Cabinet de P.-H. GUICHON, rue Neuve-Saint-Eustache, 44 et 46. Par un acte sous signatures privées, passé à Paris le vingt janvier mil huit cent cinquante-huit, enregistré à Paris le vingt-six janvier mil huit cent cinquante-huit, folio 7, recto, case 6, par Pommeu qui a perçu cinq francs cinquante centimes, entre M. Lorenzo DUHART, M. Martin AMESPI, M. Paulin AMESPI, demeurant tous à Buenos-Ayres, il appert qu'il a été formé entre eux une société en non collectif sous le nom de Lorenzo DUHART et AMESPI frères, pour l'importation, l'exportation, la fabrication, la vente en gros et au détail des articles de linge et de tous les articles relatifs au commerce de la maison de Buenos-Ayres laquelle ils succèdent; que les trois associés ont la signature sociale, sous la condition de ne pouvoir en faire usage que pour les besoins et les affaires de la société; qu'ils ont conjointement la gestion de la société, de la société, lorsqu'ils se trouvent réunis à Buenos-Ayres; que les associés, reconnaissant la nécessité d'avoir en France une personne sûre pour l'achat et l'expédition des articles européens, dont la maison aurait besoin à Buenos-Ayres, ont investi de ce mandat M. Martin Amespil qui va résider en France, que la durée de la société a été fixée à quatre années, à compter du premier janvier mil huit cent cinquante-sept pour finir le trente et un décembre mil huit cent soixante. Pour extrait : (8676) LEVASSEUR, CLEMENS aîné.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AFFIRMATIONS. Du sieur ANZEL (Philippe), bonnetier, rue Chanousses, 17, le 6 février, à 10 heures (N° 44490 du gr.). Du sieur LEMERETZ (Louis-Félix-Joseph), peintre en voitures, rue Popincourt, 82, le 6 février, à 2 heures (N° 44436 du gr.). Du sieur LAINE (Charles-Antoine), anc. pâtissier, rue de Valenciennes-Royal, 6, demeurant actuellement rue de Valenciennes, 36, le 6 février, à 2 heures (N° 44307 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de la justice communière, à la vérification et affirmation de leurs créances.